

Séance du 4 mai 2023

Délibération n° 2023\_34

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 avril 2023

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile.  
Etaient absents : DANDRÉ Fabien, RENARD Jeanne et SÉRÉ Sandrine.

**Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, pour assurer les fonctions d'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C,
- il sera chargé de l'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Pour extrait conforme,  
Saint-Martin-d'Oney, le 5 mai 2023  
Le Maire,  
Philippe SAËS

